

COMMUNE DE MAYNAL JURA

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 A 20 HEURES SEANCE ORDINAIRE

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023 - DATE D’AFFICHAGE : 30/11/2023

Membres présents : Christian BUCHOT, René ROUTHIER, Jacques MOREY, Dominique GUICHON, Josette COMTET, Patrick COMPAGNON, Sylvain LÉONARD, Laurent MICHEL,

Absentes excusées : Isabelle DEVAL, Gaëlle BERNIER,

Secrétaire de séance : Josette COMTET,

→ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03/10/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 03/10/2023.

→ AJOUT A L’ORDRE DU JOUR : EMBAUCHE D’UN AGENT RECENSEUR ACCEPTE A L’UNANIMITE

Considérant qu’il est obligatoire de réaliser le recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024, le Conseil Municipal décide de recruter un agent recenseur pour effectuer ce dernier.

→ AJOUT A L’ORDRE DU JOUR : AIDE FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE ACCEPTE A L’UNANIMITE

Vu la demande d’aide financière d’une famille de MAYNAL concernant une classe de découverte au Grau d’Agde pour leur enfant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des présents décide d’attribuer une aide financière de 50 € pour cet enfant.

→ AJOUT A L’ORDRE DU JOUR : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE POUR TRAVAUX SIDE C ACCEPTE A L’UNANIMITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité de présents, accepte la décision modificative budgétaire suivante :

Article 2041582-204 : + 16 000 €
Article 21568-21 : - 16 000 €

→ RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN POUR LA SALLE DES FETES

Considérant qu'il est nécessaire de recruter une personne supplémentaire afin d'effectuer le ménage de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien à compter du 1^{er} janvier 2024 sur la base de 2 heures par mois. Des heures complémentaires pourront être payées.

→ DECI : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Afin de continuer les travaux de mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et d'après les préconisations du SDIS, il est nécessaire de prévoir les équipements suivants :

- Création d'un point d'eau incendie « Route de la Chapelle »
- Création d'un point d'eau incendie « en bordure de la RD1083 et Route des Vernettes »
- Equipement de la réserve existante au lieu-dit « Sellières »
- Création d'un point d'eau incendie « Chemin du Pont du Battoir »

Le Maire, après avoir exposé et commenté les devis des entreprises pour un montant total de travaux de 152 490 € HT, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents sollicite l'aide financière du Département au titre de la DST. Une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR a déjà été demandé et accepté pour ces travaux.

→ TARIFS AFFOUAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, fixe pour l'affouage les tarifs suivants :

Affouage :

- 6 € le stère en côte
- 8 € le stère en plaine

Piquets :

- 0.60 € le piquet de 1.80 m
- 0.80 € le piquet de 2 m

**Le Maire,
Christian BUCHOT**



**La Secrétaire de séance,
Josette COMTET**

COMMUNE DE MAYNAL – 39190-

Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 28 Novembre 2023

1/AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Embauche d'un agent recenseur :
Approuvé.

2/AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Demande d'aide financière pour un voyage scolaire :
Approuvé.

2/AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Décision modificative budgétaire pour travaux SIDEK :
Approuvé.

3/ Embauche d'un agent d'entretien pour la salle des fêtes :
Approuvé.

4/ DECI : demande de subvention auprès du Département :
Approuvé.

5/ Tarifs affouage :
Approuvé.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 039-213903206-20231128-2023_024-DE

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		<u>Séance du : 28 Novembre 2023</u>	
Commune de MAYNAL			
OBJET : Suppression et création d'un poste d'agent d'entretien			
Date de convocation : 16/11/2023	Nombre de Conseillers	Étaient présents :	
Date d'affichage : 30/11/2023	en Exercice <input type="text" value="10"/>	BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMTET Josette, COMPAGNON Patrick, LEONARD Sylvain, MICHEL Laurent,	
N°	Présents <input type="text" value="08"/>	Absentes excusées : BERNIER Gaëlle, DEVAL Isabelle,	
	Votants <input type="text" value="08"/>	Secrétaire de séance : COMTET Josette	

CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien à temps partiel pour effectuer le nettoyage de la salle des fêtes, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La suppression de l'emploi du poste d'agent d'entretien et de gestion des locations de la salle des fêtes à temps non complet à raison de 4 h 30 par semaines sur la base de 20 semaines par an,

et

La création d'un emploi d'agent d'entretien pour la salle des fêtes à temps non complet à raison de 2 heures par mois à compter du 1^{er} janvier 2024

Des heures complémentaires pourront être rémunérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité social territorial,

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 039-213903206-20231128-2023_024-DE



DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
Emploi	Grade(s) Associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent entretien	Adjoint Technique	C	1	1	TNC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Christian BUCHOT**



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 039-213903206-20231128-2023_025-DE

DEPARTEMENT DU JURA		E X T R A I T	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		<u>Séance du : 28 Novembre 2023</u>	
Commune de MAYNAL		Étaient présents :	
OBJET : DECI 2 ^{ème} tranche		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMPAGNON Patrick, COMTET Josette, MICHEL Laurent, LEONARD Sylvain,	
Date de convocation : 16/11/2023	Nombre de Conseillers en Exercice	<input type="text" value="10"/>	Absentes excusées : BERNIER Gaëlle, DEVAL Isabelle
Date d'affichage : 30/11/2023	Présents	<input type="text" value="08"/>	Secrétaire de séance : Josette COMTET
N°	Votants	<input type="text" value="08"/>	

Afin de continuer les travaux de mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et d'après les préconisations du SDIS, il est nécessaire de prévoir les équipements suivants :

- Création d'un point d'eau incendie « Route de la Chapelle »
- Création d'un point d'eau incendie « en bordure de la RD1083 et Route des Vernettes »
- Equipement de la réserve existante au lieu-dit « Sellières »
- Création d'un point d'eau incendie « Chemin du Pont du Battoir »

Le Maire, après avoir exposé et commenté les devis des entreprises pour un montant total de travaux de 152 490 € HT, invite le Conseil a délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département au titre de la DST,
- **ADOpte** le plan de financement,
- **MANDATE** le Maire pour signer tous documents afférents à ces travaux.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,
Christian BUCHOT**



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 039-213903206-20231128-2023_026-DE

DEPARTEMENT DU JURA		E X T R A I T	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		<u>Séance du : 28 Novembre 2023</u>	
Commune de MAYNAL		Étaient présents :	
OBJET : TARIFS AFFOUAGE		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMTET Josette, COMPAGNON Patrick, LEONARD Sylvain, MICHEL Laurent,	
Date de convocation : 16/11/2023	Nombre de Conseillers	Absentes excusées : BERNIER Gaëlle, DEVAL Isabelle, Secrétaire de séance : COMTET Josette	
Date d'affichage : 30/11/2023	en Exercice <input type="text" value="10"/>		
N°	Présents <input type="text" value="08"/>		
	Votants <input type="text" value="08"/>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **FIXE** pour l'affouage les tarifs suivants :

Affouage :

6 € le stère en côte
8 € le stère en plaine

Piquets :

0.60 € le piquet de 1.80 m
0.80 € le piquet de 2 m

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces tarifs.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Christian BUCHOT**



The image shows a blue ink signature of Christian BUCHOT over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAYNAL' at the top and 'JURA' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 039-213903206-20231128-2023_027-DE

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		Séance du : 28 Novembre 2023	
Commune de MAYNAL		Étaient présents :	
OBJET : Création d'emploi d'agent recenseur		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMTET Josette, COMPAGNON Patrick, LEONARD Sylvain, MICHEL Laurent,	
Date de convocation : 16/11/2023	Nombre de Conseillers en Exercice	<input type="text" value="10"/>	Absentes excusées : BERNIER Gaëlle, DEVAL Isabelle, Secrétaire de séance : COMTET Josette
Date d'affichage : 30/11/2023	Présents	<input type="text" value="08"/>	
N°	Votants	<input type="text" value="08"/>	

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2022-276 du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 modifié, relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Décide, à l'unanimité :

La création d'emploi d'agent contractuel de droit public en application de l'article L ; 332-23 1° pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de :

un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour la période du 03/01/2024 au 17/02/2024.

La rémunération est forfaitaire : 1 000 € net

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,
Christian BUCHOT**



39320 Code INSEE	MAYNAL - BUDGET COMMUNAL M14-206 Commune	Envoyé en préfecture le 07/12/2023
		Reçu en préfecture le 07/12/2023
		Publié le
		ID : 039-213903206-20231128-2023_029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice 10
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 8

VOTES : Contre 0 Pour 8

Date de convocation : 16/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian BUCHOT, Maire.

Objet : Ouverture de crédits : travaux SIDEC

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat°		16 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		16 000.00 €
D 21568 : Autre matériel, outillage incendie	16 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 000.00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par Christian BUCHOT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/11/2023 et de la publication le 30/11/2023.

A MAYNAL, le 28/11/2023.

ont signé les membres présents
 pour extrait conforme
 Le Maire

